

Note de Cadrage relative à l'accompagnement des fonctionnaires-stagiaires du 1er degré -Principes et modalités du tutorat ESPE- Année universitaire 2017-2018

Introduction

Le cadre national des formations fixé par l'arrêté du 27 août 2013 précise les principes d'une formation **par l'alternance** mis en œuvre au sein des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Ces principes préconisent une intégration la plus complète possible des apports universitaires et des expériences de mise en situation professionnelle permettant aux fonctionnaires-stagiaires d'appréhender et de construire progressivement la posture, les gestes, les outils et la culture nécessaires à l'exercice et à l'analyse de leurs fonctions. Ils requièrent un soutien et un accompagnement coordonnés et vigilants des fonctionnaires stagiaires tout au long de leur processus de formation, de validation du Master MEEF 2 (ou du DU EEF) et de titularisation, par des équipes pluri-institutionnelles (Universités, ESPE, services académiques) et pluri-catégorielles. Cette collaboration s'articule en particulier au travers de l'action croisée des tuteurs « ESPE » et « terrain » (concept de tutorat mixte). Au travers de cette dynamique partenariale, c'est le concept même de formation par l'alternance qui doit se concrétiser autour de principes et outils d'accompagnement constituant autant de moments et appuis de formation complémentaires et personnalisés. Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE réuni le 12 Décembre 2016 a dressé un bilan des actions d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires mises en place depuis trois ans. Les échanges et débats qui s'en sont suivis ont fait ressortir trois principes de formation qui permettent de faire évoluer le dispositif de tutorat ESPE initialement organisé autour de deux visites-conseils systématiques en classe :

- faire une place plus large à l'activité, à l'implication, à la réflexion individuelle et autant que possible collective des stagiaires pour que ceux-ci puissent à la fois mieux percevoir et exprimer les enjeux, les ressources, attentes et besoins liés à leur entrée dans le métier et aux différentes étapes de leur carrière;
- mieux définir les périmètres d'action respectifs des tuteurs ESPE et terrain pour mieux en établir la complémentarité;
- distinguer clairement dans ce cadre d'action coordonné, ce qui est de l'ordre de la formation et de l'accompagnement et ce qui entre dans l'évaluation en vue de la diplomation et de la titularisation.

Les principes de mise en œuvre suivants ont à cette fin été actés (cf. le « Texte d'orientation pour l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires » adopté à l'issue du COSP du 12/12/2016).

Principes de mise en œuvre du tutorat mixte

- **l'observation en situation** du fonctionnaire-stagiaire constitue un temps fort et essentiel de la formation proposée par l'ESPE. Elle ne peut toutefois se concevoir indépendamment de l'ensemble des autres opérations du processus d'accompagnement. Elle est dans tous les cas précédée par un ou plusieurs **rendez-vous professionnels** permettant au stagiaire et à ses deux tuteurs de construire l'amorce d'un **projet individualisé de formation**. Ce projet de formation personnalisé intègre au moins une observation en situation focalisée sur un axe de développement professionnel (travaillé en amont et en aval dans le cadre du suivi individuel réalisé par le tuteur ESPE et à l'occasion de regroupements collectifs permettant aux tutorés de confronter et de mutualiser leurs expériences lorsque les conditions s'y prêtent). Compte tenu des besoins, et en concertation avec le stagiaire, ce temps d'observation peut prendre la forme d'une observation conjointe des deux tuteurs visant à établir un bilan conseil partagé;

Rentrée 2017-2018

- suite à ces premiers rendez-vous professionnels et moments d'observation, le projet de formation acté par le trinôme fonctionnaire-stagiaire / tuteur terrain / tuteur ESPE a vocation à être affiné et réajusté. C'est à cette occasion que les modalités de l'accompagnement peuvent prévoir d'intégrer un deuxième, voire un troisième temps d'observation ESPE ou toute autre proposition d'actions d'accompagnement adaptées (en lien avec l'action des cellules de sites et les moyens dédiés au **Dispositif d'Accompagnement Complémentaire**) ;
- en tant que **pivots d'alternance**, les deux tuteurs ESPE et terrain sont, à la mesure de leurs missions premières respectives, tous deux garants de la meilleure intégration possible des différentes dimensions de la formation proposée au stagiaire. Le **tuteur ESPE** aide ainsi le stagiaire à tirer le meilleur bénéfice possible de l'offre de formation universitaire (adossée à la recherche) comprise dans la maquette de Master, dans le cadre de son expérience de mise en situation professionnelle. Il est de ce point de vue un référent privilégié dont l'action vient conforter celle de l'ensemble des autres formateurs avec lesquels le stagiaire entre en interaction. **Le tuteur terrain** œuvre pour sa part à la meilleure insertion possible du stagiaire au sein de la communauté professionnelle et des contextes dans lesquels il exerce ses missions (cadrées par le référentiel de compétences et sa déclinaison en attendus et observables progressifs) ;
- la dynamique de formation ainsi induite donne lieu à la production de différents écrits et/ou outils réflexifs qui permettent de fixer les différentes étapes de progrès et constituent des appuis de développement tout au long de la vie. **Ces écrits et outils demeurent strictement indépendants du processus de titularisation du stagiaire** ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des principes précédents suppose l'instauration de moments d'échanges institutionnalisés entre tuteurs terrains et tuteurs ESPE. Occasion de procéder à des retours collectifs sur expérience, ces moments favoriseront dans le même temps la co-formation entre pairs. Ils invitent à la mise en place d'actions de formation de formateurs (FoFo) et de formation continue (FC) destinées à l'ensemble des acteurs du suivi de l'alternance.

Précisions sur les modalités de fonctionnement propres au 1er degré

Les modalités précisées ci-après tiennent compte des spécificités liées, à la fois, aux maquettes de formation, aux contextes de mise en situation professionnelle, à la répartition des Fonctionnaires-stagiaires sur le territoire (en circonscriptions et dans les sites ESPE) et aux options d'accompagnement propres au 1er degré dans l'Académie. Le groupe de travail sur l'alternance s'emploiera à diffuser l'information sur ces nouvelles modalités de fonctionnement et en supervisera la mise en œuvre ainsi que les nécessaires ajustements. Des conseils d'alternance de sites dédiés à la coordination et à l'harmonisation des pratiques d'accompagnement mixtes seront organisés au moins deux fois par an.

Palette d'actes d'accompagnement des tuteurs ESPE

Différentes modalités formatives complémentaires et/ou alternatives sont possibles, de manière à offrir la souplesse nécessaire à une réelle modulation (suivi personnalisé) et mutualisation (travail en collectif) de l'action d'accompagnement. Cette action n'en comprend pas moins des minima (**en gras ci-dessous**) dans le cadre du forfait de 4HTD allouées/fonctionnaire-stagiaire. Ces minima sont en tant que tels associés à des traces tangibles des actes réalisés (dans la mesure où ils renvoient à une obligation d'accompagnement), tout en relevant du strict échange formatif entre le stagiaire et son tuteur :

- suivi individualisé en présentiel et/ou à distance (dont au moins un **rendez-vous professionnel** associant également le stagiaire et le tuteur terrain et donnant lieu à l'élaboration puis autant que de besoin à l'ajustement du **projet individualisé de formation**);

- **temps d'observation en situation** (au moins 1) focalisé(s) sur un axe de travail concerté avec les tutorés au titre du projet de formation individualisé et temps de préparation/régulation en amont et aval du (ou des) moment(s) observés;

- **animation d'un groupe de supervision et de co-tutorat** favorisant l'auto-positionnement et la mutualisation des expériences et des ressources professionnelles (animation le cas échéant conjointe formateur ESPE/EMF). L'animation de ces regroupements entre dans l'enveloppe de tutorat par la mutualisation des heures de tutorat de l'ensemble des FS-étudiants regroupés ou des heures de suivi DPR/tutorat pour les DU. Des plages banalisées dédiées à ces moments de regroupements font l'objet d'une inscription dans hyper-planning. La

Rentrée 2017-2018

logique de regroupement pédagogique des tutorés (constitution des groupes) tient compte des contraintes et de la pertinence des options envisagées compte tenu de l'échelle des sites;

- **dynamique d'échange/concertation avec le tuteur terrain** sur l'aménagement des conditions du développement du stagiaire, dans le respect du contrat pédagogique passé avec lui et du principe de non interférence entre logique d'accompagnement et processus de titularisation.

RDV professionnels

Les RDV professionnels se situent au cœur de la dynamique d'échange tripartite entre le fonctionnaire-stagiaire et ses deux tuteurs. Il(s) se déroule(nt) sur le site ESPE de rattachement du fonctionnaire-stagiaire. Un premier RDV intervient en amont du temps d'observation en situation réalisé par le tuteur ESPE. C'est dans le cadre de ce RDV que s'élaborent les priorités initiales de développement (tenant compte aussi bien des réussites que des difficultés) intégrées dans le projet de formation individualisé construit avec le stagiaire sur le principe de l'auto-positionnement et de la confrontation à des attendus et observables progressifs (cf. le tableau des manifestations attendues de la construction progressive des compétences professionnelles des PE, ainsi que le référentiel de compétences formateurs). Il est possible à ce niveau d'acter que ce moment d'observation en situation associe de manière conjointe les deux tuteurs à des fins de diagnostic partagé de la situation et d'adaptation de la stratégie d'accompagnement (référée aux spécificités du contexte de mise en situation professionnelle et aux appuis de formation mobilisables).

Missions propres et articulation des missions des cellules de suivi de sites avec les tuteurs ESPE, terrain, les RPS, les responsables de Mention et les circonscriptions

Chaque site de formation ESPE est doté d'une cellule d'accompagnement professionnel (CAP). Leur action s'inscrit en complémentarité mais ne se substitue pas à celle des tuteurs qui sont les premiers référents en charge de l'accompagnement des stagiaires. Sous la responsabilité des RPS, leurs périmètre et logique d'action se situent plus particulièrement aux niveaux suivants:

- supervision, conseil et participation à la dynamique de co-formation des différents intervenants dans le processus d'accompagnement (en lien avec les missions de formation continue 1er degré de l'ESPE);
- accueil, accompagnement et coordination des actions relevant du dispositif d'accompagnement complémentaire (DAC) proposées aux stagiaires dont les niveaux de difficultés et/ou les contextes d'exercice supposent une expertise spécifique et/ou un travail de concertation et de mise en œuvre de solutions partagées entre les tuteurs, le RPS et les circonscriptions concernées. Les cellules n'interviennent à ce titre que lorsqu'elles sont directement sollicitées par les FS ou leurs circonscriptions d'accueil (via les RPS). Lorsque les situations appellent un travail de concertation et de régulation à l'échelle départementale, les RPS saisissent les responsables de mention ou de parcours concernés en tant qu'interlocuteurs officiels des représentants des services académiques.

Articulation/complémentarité du dispositif d'accompagnement avec les modules de formation UE5 S3 et S4

Bien que complémentaires des différentes modalités du dispositif d'accompagnement proposé, les modules de formation UE5 (S3 et S4) de la maquette de Master (ou les modules correspondants des parcours de DU EEF) possèdent leurs objectifs et leurs méthodologies propres. Les ATE proposent des entrées thématiques ciblées en vue d'un 1er étayage de différents éléments de posture, outils, gestes et/ou contenus nécessaires à la prise en main de la classe et à la prise de fonction auxquelles sont confrontés les stagiaires dès la rentrée. Les séances d'ARP renvoient quant à elles à des appuis théoriques et à des procédures de travail spécifiques relevant de l'analyse des situations éducatives et/ou de l'explicitation. En tant que pivot d'alternance, le tuteur ESPE intervient de son côté avant tout en tant que référent privilégié du stagiaire, chargé de l'aider à s'inscrire dans une dynamique d'alternance réellement intégrative, en combinant une palette d'actions individuelles et collectives ajustées.

Nature et statut des traces et écrits supports de développement professionnel des stagiaires

Divers écrits, documents de travail et supports de réflexion peuvent et doivent venir nourrir les échanges réciproques entre les tuteurs ESPE et les tutorés (les priorités de développement inscrites dans le projet de

Rentrée 2017-2018

formation individualisé font en tout 1er lieu l'objet d'une consignation par écrit). Ceux-ci ont toute vocation à intégrer le portfolio du stagiaire et à venir abonder les éléments de réflexion développés au titre des prolongements professionnels du mémoire ou du DPR. Ces traces et supports de travail pédagogique feront l'objet d'une mutualisation à l'échelle des sites et de l'Etablissement. Elles ne font en revanche, en tant que telles, l'objet d'une évaluation ni dans le cadre de la procédure de diplomation, ni dans le processus de titularisation.